## A conserver par le club

- 1. Si l'élève n'a pas de certificat médical notifié « Apte à la pratique en compétition « Il n'aura donc pas le droit de participer aux animations et compétitions du club.
- 2. Je fournis chaque année une photocopie du certificat médical qui est valable 3 ans.

Date de votre certificat médical : / / 201

#### Chaque année vous devez remplir :

- le « QS sport » (Questionnaire de Santé) cerfa-15699 ci-joint que vous conservez chez vous.
- l'attestation « QS » ci-dessous est conservé par le club.

<u>Passeport sportif</u>: si vous êtes détenteur d'un passeport grades-compétition vous devez vérifier la date du certificat médical qui est valable 3 ans.

Cas N°1: J'ai mon ancien certificat médical qui est toujours valable (3 ans). Je donne la copie de ce dernier, je complète le cadre ci-dessous et je remplis l'attestation QS sport.

## Pour les majeurs :

	DM], attes le santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 que je conserve pour moi et ensemble des rubriques.
Date et signature du spo	tif:
Pour les mineurs :	
	DM], en ma qualité de
représentant légal de [Prénom N	DM], atteste qu'il/elle a

renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 que je conserve pour mon enfant et

Attention !! Chaque année je dois fournir la copie du certificat médical qui est valable 3 ans

Cas N°2: Je n'ai plus ou pas de certificat valable, je fais signer ce nouveau certificat médical ci-dessous à mon médecin qui sera valable 3 ans (SI il n'y a aucune blessure entre temps, dans le cas contraire il faut refaire un certificat médical)

Je soussigné(e) Docteur :			
certifie avoir examiné ce jour : Madame, Mademoiselle, Monsieur: (rayez les mentions inutiles)			
NOM:PRÉNOM:			
(cochez les cases)			
<ul> <li>Son état de santé lui autorise la pratique du Judo - Jujitsu</li> <li>L'intéressé(e) est en bonne santé et ne présente pas de signe de maladies contagieuses cliniquement décelable et peut être admis en collectivité.</li> <li>L'intéressé(e) ne présente aucune contre-indication à la pratique du Judo-Jujitsu en Compétition (case à cocher obligatoirement pour pouvoir participer aux compétitions).</li> </ul>			
FAIT à DATE			
SIGNATURE: CACHET du MÉDECIN OBLIGATOIRE :			

## Certificat médical d'aptitude pour la pratique du Judo, Jujitsu, Sambo en compétition

(À faire remplir obligatoirement par le médecin, EN TRIPLE EXEMPLAIRE, en remettre une copie chaque année au secrétariat du club, ou, au professeur, avec la fiche d'inscription, dès le premier cours. A partir de la catégorie Benjamin faire signer le passeport sportif FFJDA pour participer aux compétitions

## A conserver par le pratiquant

# Attestation « QS sport » à conserver par le pratiquant (Questionnaire de Santé) cerfa-15699





## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
5) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.	(3)	

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.